

# MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE *	Cumul Max	
	Rénovation globale (gain énergétique de 35 % minimum)	uniquement MaPrimeRénov Sérénité			
	Bonus sortie de passoire (sortie des étiquettes F ou G)	1 500 €	-	1 500 €	
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC = étiquette A ou B)	1 500 €	-	1 500 €	
	Audit énergétique	500 €	-	500 €	
	Chaudières à granulés	10 000 €	<b>Conversion chaudière :</b>		
	Chaudières à bûches	8 000 €	Fioul, Gaz :	14 000 €	
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4000 € sinon entre 150 et 600€	12 000 €	
	Chauffage solaire	10 000 €	5000 € <sup>**</sup>	8 000 €	
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €			
	Chaudières à gaz très haute performance	-	219 €	219 €	
	Poêles à granulés	2 500 €	150 €  si charbon : 800 €	2 650 €	
	Poêles à bûches	2 500 €			
	Foyers fermés, inserts	2 500 €			
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	2 751 €	
	Pompes à chaleur air-air	-	350 / 360 €	360 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	80 / 90€	1 290 €	
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	139 €	4 139 €	
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €	
	Robinets thermostatiques		10 €/équipement	10 €/équipement	
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	80 €	80 €	
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	10 €/équipement	10 €/équipement	
	Radiateurs basse température chauffage central				
		Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2500€	300 €	2 800 €
		Ventilation mécanique simple flux	-	200 €	200 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/équipement	33 €/équipement	133 €/équipement	
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m <sup>2</sup> #	7 €/m <sup>2</sup>	82 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	82 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>	32 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>	33 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation des combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	
	Isolation d'un plancher bas	-	5 €/m <sup>2</sup>	5 €/m <sup>2</sup>	

\*les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement. Ils vous sont présentés à titre indicatif. Vous ne pouvez pas engager la responsabilité des conseillers énergie du CAUE 82

\*\* à partir du 01/03/2023

# dans la limite de 100 m<sup>2</sup>

# Les étapes

## Je demande MaPrimeRénov'

### Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller (au 0 808 800 700 ou sur [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1** Je crée mon compte sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) (avis d'impôt N-1) (informations à transmettre : numéro fiscal, nom de famille, date de naissance et revenu fiscal de référence)
- 2** Je reçois un mail de confirmation de mon inscription avec un lien pour me connecter à mon compte personnel.
- 3** Je me connecte sur mon compte et je crée mon projet avec l'ensemble des travaux à réaliser en même temps, sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- 4** Pour chacun de ses travaux, je téléverse mes devis, le cadre de contribution CEE. Je reçois un second mail qui confirme la dépose de mon dossier de subvention.
- 5** Dans un délai d'environ 3 à 5 semaines, je reçois un mail de notification d'accord de ma demande. Nous vous conseillons d'attendre de recevoir cette notification pour signer vos devis.
- 6** Je fais réaliser mes travaux et j'attends que la rubrique dans mes dossiers : "je veux demander un paiement " apparaisse sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- 7** Je téléverse ma facture acquittée pour demander le paiement de MaPrimeRénov'.

OU

# Les étapes

## Je demande MaPrimeRénov' Sérénité

Si votre projet est une rénovation globale (gain énergétique de 35% minimum) et que vous souhaitez bénéficier de MaPrimeRénov' Sérénité, vous pouvez vous inscrire sur :

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

Subvention Anah = 50% du HT des devis (HT plafonné à 35 000€\* )  
+ 500 € du Service Habitat (CD82)  
+ CEE

Contact de mon opérateur : .....

\* à partir du 1er février 2023.